



ARRETE MUNICIPAL N°875

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités des 15 et 16 décembre 2018

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation

ARRETE

ARTICLE I :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking longeant la rue de la poste ainsi que sur le parking face au kiosque du mercredi 12 décembre 2018 à 8 heures au lundi 17 décembre 2018 à 18h00.

ARTICLE II:

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 7 décembre 2018

Le Maire
Joël PIERRACHE





ARRETE MUNICIPAL N°876

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités des 15 et 16 décembre 2018

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation à l'occasion du marché de Noël les 15 et 16 décembre 2018

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation des véhicules sera interdite rue de la Poste les samedi 15 et dimanche 16 décembre 2018 de 8 heures à 19h00.

ARTICLE II:

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 7 décembre 2018

